

Pour juguler le phénomène qui devient récurrent Une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes

La Tribune : 11/11/2006.

Par [Faouzia Ababsa](#)

La violence contre les femmes n'est pas exclusivement physique. De cela d'aucuns en sont convaincus. La situation faite à la gent féminine dans notre pays révèle sa condition de vie aussi bien au sein de la famille qu'à l'extérieur. Les récentes révisions de la législation (code de la famille- même s'il reste controversé-, pénalisation du harcèlement sexuel, code de la nationalité, ratification par l'Algérie de la convention internationale contre toutes formes de discriminations à l'égard des femmes) en sus de celle déjà en vigueur telle que loi sur les relations de travail, sont loin d'endiguer la violence contre les femmes. En effet, il demeure établi que les formes de violence se multiplient, à l'image des pressions familiales, de la précarité de la vie que la gent féminine subit au même titre, voire plus que les hommes en ce sens que c'est à elle que revient la tâche ardue de trouver les voies et moyens de répondre aux besoins de sa famille. Les femmes en activité ne sont pas en reste puisqu'elles subissent la discrimination au moment du recrutement (en violation totale de la loi), lorsqu'il s'agit des promotions, mais aussi l'obligation faite à la femme active d'assumer également la prise en charge des enfants. Cela, en dépit des avancées au demeurant sérieuses réalisées pour la promotion de la femme en termes d'alphabétisation, d'occupation de hauts postes de responsabilité. Elles sont, en effet, nombreuses, voire plus nombreuses que la gent masculine à avoir conquis des secteurs jadis du seul domaine de l'homme.

L'Algérie se classe parmi les premiers pays, voire parmi les rares pays arabes à avoir une législation égalitaire, y compris à travers les dispositions constitutionnelles. Pourtant, la réalité est tout autre. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics, particulièrement le département de Nouara Djaaffar, ont pris sur eux de mener une réflexion à même de prendre en charge ce genre de situation. C'est d'ailleurs en collaboration avec les institutions onusiennes (Unicef, Funuap, Unifem), mais aussi les associations algériennes, des représentants de la presse nationale, ainsi que la commission des femmes travailleuses de l'UGTA, qu'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaborée. Elle sera d'ailleurs rendue publique de manière officielle le mois prochain après avoir été soumise au gouvernement. La ministre déléguée chargée de la famille et de la condition féminine a d'ailleurs souligné, jeudi dernier, à l'occasion de l'adoption du règlement intérieur de la commission nationale, que la stratégie part de l'approche genre. «Qui ne signifie pas le concept biologique, mais plutôt le rôle des hommes et des femmes dans la société.» Qu'il s'agisse des droits politiques, économiques ou sociaux, il s'avère que les femmes ne peuvent pas, pour l'écrasante majorité d'entre elles, de «les exercer en raison de la multitude de contraintes». Familiales, professionnelles, mais aussi des résistances institutionnelles. Les pressions exercées par les islamistes lors de la révision du code de la famille ont eu pour conséquence que, celui-ci promulgué par ordonnance, reste tout de même controversé et loin de consacrer l'égalité pourtant garantie par la Constitution. C'est la raison pour laquelle le côté juridique de la stratégie demeure fondamental, car il n'est un secret pour personne que ce sont les lois qui bousculent les mentalités pour peu que ceux qui veillent à leur application s'impliquent davantage et adoptent des mesures coercitives et dissuasives. Dans le document portant stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, il est préconisé la «sensibilisation et la prise de conscience de l'opinion publique autour du problème de la violence contre les femmes fondée sur le genre, la lutte contre les idées reçues, stéréotypes, la normalisation de la violence, y compris à travers l'interprétation erronée de la religion».

A ce propos, il faut signaler l'immobilisme du ministère des Affaires religieuses quant à la multiplication des prêches incendiaires contre les femmes ayant caractérisé la prière de «tarawih» durant le mois de ramadhan, mais aussi celle du vendredi. Pour en revenir à la stratégie en

question, le document prévoit également d'impliquer de manière intense les médias, les institutions, mais aussi les établissements scolaires pour la protection des groupes vulnérables, fondée sur les principes universels des droits de l'Homme. Les actions prioritaires de la stratégie ne peuvent pas, c'est une évidence, être menées sans l'intervention de l'inter-sectorialité en ce sens que cette lutte implique tout le monde, particulièrement les pouvoirs publics, représentant l'Etat, garant de la protection des personnes. Il est aussi question de mettre en place des structures d'accueil pour les femmes, les jeunes filles et les enfants victimes de la violence (celles existantes sont insignifiantes), créer des réseaux activant dans ce sens (lutte contre la violence), mettre en place des centres d'écoutes à même de permettre aux femmes de s'exprimer de manière protégée et anonyme. Sur le plan juridique, la stratégie nationale propose l'adaptation de la législation nationale aux différentes conventions internationales ratifiées par l'Algérie, la cohérences des lois nationales entre elles, mais aussi la levée des réserves émises par notre pays lors de la ratification de la convention contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, dite la Convention de Copenhague, et par la convention des droits de l'enfant. Cette stratégie, si elle venait, et elle doit l'être, ne serait-ce que parce qu'il s'agit de principes universels que l'Algérie a repris totalement à son compte, prise en charge par les institutions, associations, etc. permettra à la femme de recouvrer sa dignité, la levée des inégalités et, par ricochet, la protection de l'enfance et de l'adolescence.

F. A.

Violence à l'égard des femmes Ebauche d'une stratégie de lutte

El watan : 11/11/2006.

La première mouture de l'avant-projet portant stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes a été soumise, jeudi, à examen par les membres de la commission nationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, présidée par le ministre délégué auprès du ministre de la Santé, chargé de la Famille et de la Condition féminine. Les membres de ladite commission, constituée de différents secteurs, à savoir les départements et institutions étatiques, des associations, des organisations politiques et des syndicats et organisations internationales (Unicef, Unifem, Unfpa), ont adopté le règlement intérieur définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette commission. Nouara Djaâfar, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière chargée de la Famille et de la Condition féminine, a tenu à signaler, à l'ouverture des travaux, que ce document unique dans le monde arabe, qui émane des différents ateliers de consultation, sera soumis au gouvernement après sa validation par les différents secteurs. L'étude nationale sur l'ampleur de la violence à l'égard des femmes en Algérie et l'étude sur l'insertion socioéconomique de la femme seront présentées à la presse au mois de décembre, nous a-t-elle confié. Elle a indiqué que l'élaboration de la stratégie nationale a été rendue possible grâce à la prise de conscience des institutions de l'Etat, de la société civile, et en collaboration avec les différentes agences des Nations unies, qu'elle a remerciées pour leur soutien dans cette action. Cette expérience aura à gagner, a-t-elle ajouté, si elle sera soutenue par une coopération maghrébine pour « identifier les thèmes et accélérer les changements en faveur des femmes et des enfants », rappelant que des programmes, des projets d'amendement de lois et autres initiatives ont été élaborés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. « Mais il existe encore des entraves et des contraintes, notamment dans l'application des textes législatifs, sur le terrain. Une situation, selon elle, qui empêche les femmes de jouir de leurs droits humains et socioéconomiques. » Cette stratégie nationale vise « à accompagner tous les efforts entrepris et à développer des méthodologies, des instruments et des systèmes de référence pour de meilleurs services et prise en charge des femmes et enfants victimes de violence », a-t-elle précisé, tout en se référant au but de cette stratégie. Lequel est, en fait, de contribuer au développement humain et durable et à la réalisation des droits de la personne et de l'égalité et de l'équité entre les citoyennes et les citoyens par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes à travers le cycle de vie. Globalement, cette stratégie nationale va axer essentiellement son champ d'action sur la base du plan national en faveur des femmes, initié par l'ancien ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, le plan national d'action de lutte contre la pauvreté, la stratégie élaborée par le ministre de la Santé, le plan d'action du ministre chargé de la Famille, les avant-projets de lois portant amendement des codes pénal et de procédure pénale, l'avant-projet du code de la santé publique et la révision du code de la famille. La mise en œuvre de cette stratégie et son opérationnalisation seront appuyées par une mobilisation communautaire et sociale, mais aussi par l'action des commissions de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, à travers un plaidoyer visant au changement des lois et des mentalités. De leur côté, les représentants des différentes agences des Nations unies ont réitéré leur entière disponibilité à continuer à coopérer avec les pouvoirs publics et la société civile pour faire aboutir le présent projet.

[Djamila Kourta](#)

Violences à l'égard des femmes Une atteinte grave à la dignité humaine

El moudjahid : 11/11/2006.

Créée en janvier de cette année, la commission nationale de lutte contre les formes de violences à l'égard des femmes enregistre sa seconde réunion hors ateliers avec l'arrière-plan de présenter la politique stratégique élaborée à court, moyen et long terme.

Les travaux qui se sont déroulés au siège de l'Institut algérien des finances en présence de la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la famille et de la condition féminine, Nouara Saâdia Djaâfar, en présence des membres de la commission et d'autres partenaires sociaux a donc entrepris un long parcours dans la confection du document qui servira de plate-forme de travail, conformément aux orientations du Président de la République, en ce qui concerne le sujet de la famille, de l'enfance et de la femme.

La ministre, qui a auparavant inauguré le centre de l'Association algérienne de l'enfance et de la famille d'accueil, dont les résultats se mesurent depuis plus de 20 ans par un formidable travail au sein de la société, a déclaré que le projet qui se met en place permet à la société de mieux promouvoir la condition des femmes et par conséquent de l'ensemble des membres de la famille au bénéfice d'une compréhension mutuelle, d'une relation saine basée sur le respect de nos valeurs et nos aspirations dans le concert de cette mondialisation ambiante. Et protéger la famille est un objectif fondamental de l'Etat algérien.

Elle a également annoncé pour fin décembre les résultats de l'enquête nationale sur les violences contre les femmes, menée de concert avec son département et un institut spécialisé. Dans cette enquête les premières analyses indiquent que 20% des violences subies relèvent d'aspect psychologique et que le phénomène se confine dans certaines régions plutôt que dans d'autres quand bien même les dénonciations au sein des familles restent taboues.

La rencontre d'avant-hier à laquelle ont pris part la société civile à travers les représentants des différents secteurs institutionnels, corps constitués impliqués dans la stratégie, la soixantaine d'associations nationales, les représentants des organisations onusiennes partenaires du ministère comme l'UNFPA, l'UNICEF ou l'UNIFEM, était une halte pour faire le point et tracer les étapes suivantes tout en approfondissant la réflexion au sein des ateliers.

La stratégie, élaborée sur des données scientifiques, d'enquêtes préliminaires sur le terrain et par ses spécialistes et experts, à travers de mécanismes propres prend en charge les multiples volets de la problématique tout en mettant en place les actions des différents acteurs politiques, sociaux et juridiques.

Se basant sur le programme du Chef de l'Etat qui affirme que le combat de la femme algérienne offre une chance renouvelée d'une plus grande mobilisation avec les hommes pour agir et transformer les situations d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté qui sont les défis d'aujourd'hui, dans lequel Abdelaziz Bouteflika soutient qu'il est temps de redonner à la seconde moitié de la population la place qui lui a été consacrée par la constitution et le peuple, la commission trace une vision globale et définie des défis à relever, tels qu'inscrits dans la perspective adoptée par l'Algérie en termes de conformité avec les valeurs socioculturelles nationales et les normes universelles.

Les perspectives «genre, cycle de vie et droits humains» ont été centrés dans trois critères pour la lutte les différentes formes de violences exercées à l'encontre des femmes et ce, travers l'école, la famille, les médias, pour provoquer les changements et les évolutions nécessaires à une société en harmonie avec toutes ses composantes. Des interventions prioritaires ont été mises en exergue, telles que les structures d'écoute, l'accompagnement aux soins, la présentation à la justice, les structures d'accueil, etc.

Des axes stratégiques ont été élaborés pour prévenir et renforcer les mécanismes de coopération dans les cas concernés.

La mobilisation et la solidarité sociale et nationale sont les maîtres mots de la stratégie pour venir

à bout des mentalités et créer un nouvel état d'esprit et briser les tabous face aux discriminations, et autres formes attentatoires à la condition de la femme.

Des projections politiques, juridiques et institutionnelles ont été cernées dans des mécanismes institutionnels pouvant permettre une plus grande prise en charge du problème à ses origines. Une place de choix est accordée au mouvement associatif, aux élus et aux médias pour apporter sa contribution dans cette problématique dont sont victimes les membres dans de nombreuses sociétés et dont la femme et la jeune fille souffrent le plus en silence et à leur corps défendant.

Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Elle sera soumise prochainement au gouvernement

Par : Nissa Hammadi

Liberté : 11/11/2006.

La stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui a été examinée jeudi dernier par les membres de la Commission nationale de lutte contre la violence, sera soumise incessamment au gouvernement et rendue publique au cours du mois de décembre prochain. Élaborée grâce à la conjugaison des efforts des institutions de l'État, la société civile, et financée en partie par les agences des Nations unies concernées par la question, cette stratégie entrera dans sa phase opérationnelle en 2007. Près d'une vingtaine d'associations ont été impliquées dans ce travail auquel ont été associés également des députés, des chercheurs, des experts, des universitaires, des éléments de la gendarmerie et de la police. Le document repose sur trois axes principaux : il s'agit, en premier lieu, d'assurer la protection et la sécurité de la femme par une prise en charge appropriée et une gestion clinique pointue de la violence exercée et lui garantir une assistance juridique. En second lieu, organiser la solidarité à travers la réinsertion sociale et économique de la femme battue et veiller à la protection de l'enfant, et enfin mettre en œuvre des mesures, procédures et réformes sur le plan juridique et constitutionnel. La concrétisation de toutes ces mesures dépendra bien entendu, soutiennent les membres de la Commission nationale de lutte contre la violence, de l'efficacité des coalitions et des alliances qui seront créées pour "conduire un plaidoyer pour le changement". La nouveauté de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes initiée par le ministère délégué de la Famille et de la Condition féminine est qu'elle prend en compte pour la première, le caractère multidimensionnel de la violence en insistant sur l'aspect physique, juridique, social, comportemental et sexuel dans les divers espaces de vie et donc au sein de la famille, en milieu scolaire, au sein des autres institutions sociales ou dans l'espace public. En d'autres termes, les mesures préconisées concernent tous les cycles de vie de la femme. Le département de Nouara Djaffar prépare également un bilan exhaustif sur les femmes battues, puisé de l'enquête en cours sur le phénomène et une étude sur l'insertion socioéconomique de la femme. Reste à savoir jusqu'à quel degré cette volonté d'endiguer un problème qui ronge la société sera concrétisée sur le terrain, sachant qu'en plus des mentalités rétrogrades, se profile déjà le problème financier. Les trois agences des Nations unies associées à cette démarche, qui sont l'Unicef, le Fnuap et l'Unifem avancent déjà ne pas avoir de moyens suffisants pour financer entièrement cet ambitieux projet.